



Mail : administration@pays-gentiane.com

N/Réf : DM – VC / 250131

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 janvier 2025, s'est réunie à 17h30 à la mairie de RIOM-ES-MONTAGNES sous la présidence de Valérie CABECAS.

Membres présents :

Maurice PALLUT, Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Louis TOTY, Valérie CABECAS.

Membres représentés :

Membres excusés :

Christophe RAYNAL

Absents :

Pierre POUGET, Jean-Maurice EMORINE, Chrystèle SERRE, Gilbert MOMMALIER.

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Secrétaire de séance : Charles RODDE

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Madame la Présidente procède à l'appel des membres du Bureau. Elle déclare la séance ouverte à 17h35. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Charles RODDE a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Intervention Energies 15 / SCoT Haut Cantal Dordogne – Etude de préfiguration Contrat chaleur renouvelable de l'ADEME
- Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Point compétences EAU et ASSAINISSEMENT
- Attribution subventions OPAH (Délibération)

INTERVENTION ENERGIES 15 / SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE – ETUDE DE PREFIGURATION CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE DE L'ADEME

L'association Energies 15 et la chargée de missions Plan – Climat du SCoT ont sollicité la communauté de communes afin d'avoir un temps d'échanges avec les élus du Bureau pour présenter la démarche de l'étude de préfiguration pour le contrat de chaleur renouvelable dans lequel s'inscrit le SCoT Haut Cantal Dordogne.

Le contrat de chaleur renouvelable est un dispositif de l'ADEME pour financer les projets de chaleur renouvelable (réseau chaleur, solaire thermique, géothermie, chaudières bois...). Il se réalise à l'échelle départementale, en partenariat avec les SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Chataigneraie (BACC) et de l'Est Cantal (SYTEC – Hautes Terres Communauté et St-Flour Communauté).

Pour pouvoir bénéficier des financements, il est nécessaire de connaître le potentiel de production de chaleur sur le territoire du SCoT.

A ce titre, la communauté de communes du Pays Gentiane et les 17 communes du territoire vont être sollicitées afin de connaître et de recenser les projets.

Arrivée de Louis TOTY à 17h45.

Energies 15 est porteur de l'étude de préfiguration. Le Contrat de chaleur renouvelable est destiné à accompagner le développement de groupes de petits projets de production de chaleur renouvelable, de différentes filières (biomasse, géothermie, solaire thermique), avec des aides à l'investissement forfaitaires. La contractualisation est réalisée avec l'ADEME sur un programme de 3 ans, renouvelable. En plus de l'aide à l'investissement, l'ADEME peut accompagner techniquement et financièrement.

Planning :

Janvier 2025 : début de l'étude de préfiguration du CCRt départemental

Avril 2025 : restitution de l'étude et définition des objectifs

Juin-Juillet 2025 : signature du nouveau CCRt

En parallèle, le SCoT organise, en principe en février, une demi-journée de visites d'installation issues du Contrat de chaleur renouvelable en Châtaigneraie cantalienne. Ces visites permettront aux élus de se projeter sur des projets correspondant à la taille de leurs communes. La chargée de mission SCoT communiquera la date de visite dès que possible.

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Madame la Présidente informe le Bureau que les EPCI à fiscalité propre, dont une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) doivent rédiger un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Cela touche les communes concernées par :

- Un plan particulier d'intervention (PPI)
- Un plan de prévention des risques naturels (PPRN) prévisible, prescrit ou approuvé
- Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) prévisible, prescrit ou approuvé
- La liste des territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- Un risque volcanique, cyclonique, sismique ou d'incendie des bois et forêts.

Madame la Présidente précise que la communauté de communes du Pays Gentiane est concernée par l'élaboration d'un PICS, la commune de RIOM-ES-MONTAGNES ayant un plan communal de sauvegarde.

Suite à une réunion en Sous-préfecture, il est étudié la possibilité de réaliser un groupement de commande au niveau de l'arrondissement afin de réaliser ces PICS, qui seront obligatoires avant novembre 2026.

Madame la Présidente demande aux élus de faire remonter à l'intercommunalité les communes concernées par un plan communal de sauvegarde ainsi que tous les documents existants.

Délibération – DE_001_2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays Gentiane n°015 PRO 026 en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 de la convention n°015 PRO 026 en date du 25/11/2022 ;

Vu la délibération n°2020_086-DE de la Communauté de Communes du Pays Gentiane en date du 31 juillet ;

Vu la délibération n°2022_131 de la Communauté de communes du Pays Gentiane en date du 30 novembre 2022.

Il convient d'attribuer les subventions aux particuliers répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE				
Dossiers de demandes de solde dans le cadre de l'OPAH-RR				
NOM Prénom	BARBAT André	BLANC André	LAFARGE Jean-Louis	LEMMET Robert
Adresse	31 Le Vernet, 15190 CONDAT	Embesse, 15400 COLLANDRES	17 allées des tulipes, 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES	24 avenue Alfred Durand, 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES
Type de dossier	Ma Prime Adapt	Adaptation	Ma Prime Adapt	Ma Prime Adapt
Date de visite	18/12/2024	27/11/2024	11/12/2024	18/12/2024
Projet	Installation d'un monte-escaliers	Adaptation salle de bain	Adaptation salle de bain	Installation de volets roulants électriques
Montant des travaux HT	8 009,00€	8 864,00€	7 991,00€	5 141,00€
Montant des travaux TTC	8 450,00€	9 750,00€	8 790,00€	5 656,00€
Date d'accord de la subvention ANAH		Mars 2024	16/04/2024	11/06/2024
Montant aides ANAH	5 607,00€	6 205,00€	5 594,00€ (+ 1 752,00€ caisse de retraite)	2 924,00€
Montant aides CCPG	801,00€	886,00€	799,00€	418,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :

Présents : 12
Pour : 12

Procurations : 0
Abstention : 0

Votants : 12
Contre : 0

- DE VERSER les subventions au profit des particuliers précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- DE VALIDER le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.
- D'AUTORISER Madame la Présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.



POINT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente souhaite faire un point sur le transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 et demande si des communes seront isolées à cette date car n'appartenant à aucun syndicat existant.

Louis TOTY précise la situation de la commune de TRIZAC (Gestion de l'eau en syndicat mais problématique de l'assainissement collectif dont la compétence ne pourra pas être prise par le syndicat car gérée par Sumène-Artense Communauté). Pour Madame la Présidente, la compétence sera donc transférée à l'EPCI, qui pourrait conventionner avec le Syndicat des Eaux de la Sumène si ce dernier étend sa compétence à l'assainissement, ou avec Sumène-Artense Communauté.

Jean MAGE fait un point sur l'extension prévue du syndicat des eaux LUGARDE-MARCHASTEL qui intégrera la commune de MARCENAT. Il précise que le syndicat devra délibérer pour prendre la compétence assainissement.

Madame la Présidente rappelle que les services de l'Etat demandent à ce que les communes s'organisent le plus tôt possible afin que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 et laisse place à la tenue de la réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Membres présents :

Maurice PALLUT, Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Louis TOTY, Valérie CABECAS.

**Le secrétaire de séance,
Charles RODDE**

**La Présidente,
Valérie CABECAS**

